

Bruxelles, le 9 décembre 2025
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2025/0355(NLE)

15420/25
ADD 1

COSCE 10

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Acte final de la Conférence diplomatique pour l'adoption de la Convention
 établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine

ACTE FINAL
DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE
POUR L'ADOPTION DE LA CONVENTION ÉTABLISSANT
UNE COMMISSION INTERNATIONALE DES RÉCLAMATIONS POUR L'UKRAINE

La Conférence diplomatique convoquée conjointement par le Conseil de l'Europe et le Royaume des Pays-Bas, pour l'adoption de la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine s'est tenue à La Haye, Pays-Bas, les 15 et 16 décembre 2025, sous la présidence de M./Mme [nom], [pays].

La Conférence diplomatique a délibéré sur la base d'un texte établi par le Comité ad hoc pour l'établissement d'une Commission internationale des demandes d'indemnisation pour l'Ukraine (CAHEC) lors de sa réunion tenue à La Haye, Pays-Bas, du 9 au 12 septembre 2025.

La Conférence diplomatique a adopté la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine, annexée au présent Acte, et l'a ouverte à la signature.

La Conférence diplomatique a aussi adopté une résolution et un rapport, avec des annexes, joints au présent Acte.

La Conférence diplomatique reconnaît que la Fédération de Russie doit assumer les conséquences juridiques de tous ses faits internationalement illicites, y compris réparer le préjudice, dont tout dommage, causé par ces faits.

La Conférence diplomatique encourage tous les participants à continuer à rechercher, y compris au niveau international et conformément au droit international, des sources possibles pour assurer le financement des indemnités déterminées et accordées par la Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine en vertu de la Convention.

EN FOI DE QUOI, la Conférence diplomatique a adopté le présent Acte final.

Fait à La Haye, Pays-Bas, le 16 décembre 2025, en anglais, en français et en espagnol, les trois versions faisant également foi.
